

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 44(24)

Municipal responsable : S. Ampezzan

**Demande d'autorisation d'accorder un prêt pour
l'organisation de la journée des Communes Vaudoises - JCV 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Depuis 2022, la municipalité a proposé d'accueillir la Journée des Communes Vaudoises 2025 de l'UCV. Cette journée rassemble les autorités communales et cantonales pour une partie statutaire et récréative, ainsi que des visites. A Champagne, cet événement sera couplé avec les 400 ans de l'Abbaye des Mousquetaires. Le budget global, supérieur à CHF 600'000.-, sera en grande partie financé par du parrainage.

La manifestation est organisée par l'association Champagne 2025, dont font partie certains membres de la municipalité. Un tel rassemblement nécessite des infrastructures importantes et certains équipements doivent être réservés dès maintenant. A cet effet, il est nécessaire pour l'association d'obtenir une trésorerie afin d'effectuer le versement des premiers acomptes.

La municipalité souhaite soutenir ce projet, d'une visibilité cantonale, par un prêt sans intérêt, ainsi que par un don unique. Cela permettra à l'association de débiter l'organisation de cette manifestation avec sérénité.

2. CONDITIONS DE PRÊT

Montant du prêt	CHF 100'000.00
Échéance du prêt	30.08.2025
Taux d'intérêts	0%

Les conditions du prêt seront réglées par une convention entre la municipalité et l'association organisatrice.

3. DON

Un don de la commune d'un montant de CHF 10'000.- pour soutenir la manifestation et son Comité.

M. Stefano Ampezzan, municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°44 (24),
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la municipalité à octroyer un prêt de CHF 100'000.- sans intérêt et un don de CHF 10'000.- à l'association Champagne 2025 en vue de l'organisation de la journée des communes JCV 2025,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** le montant de CHF 10'000.- sur 2 ans, à raison de CHF 5'000.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 22 février 2024.

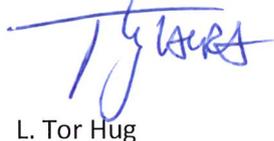
Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

